RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 32025
Numéro SIREN : 892 015 355
Nom ou dénomination : ALCOME

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2023 sous le numéro de dépôt 68250

DocuSign Envelope ID: 366C5276-E184-4F66-B7E4-101986982AD3

ALCOME
L'éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public

SAS au capital de 100.000 euros
Siè ge social : 88 avenue des Ternes - 75017 Paris
892 015 355 RCS PARIS

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois

Le 19 avril,

à 9h30,

au 20, rue Cambon – 75001 PARIS,

les administrateurs de la société ALCOME se sont réunis en Conseil d'administration.

Sont présents :

En qualité de Président de la Société et du Conseil d'administration :

1. Monsieur Jérôme DUFFIEUX

En qualité d'administrateurs

Société	Représentant	Présent	Absent	Pouvoir Représenté
PHILIP MORRIS FRANCE	M. Emeric CHRISTIANSEN		1	1 (pouvoir à Marc Fritsch)
PHILIP MORRIS FRANCE	M. Marc-David FRITSCH	1		
SEITA	M. Cyril LALO	1		
SEITA	Mme Jean-Philippe MAILLARD	1		
JTI France	M. Benoit BAS		1	1 (pouvoir à Marine SAUCE
JTI France	M. Marine SAUCE	1		
BAT	M. Pascal Yvon MARBOIS		1	1 (pouvoir à Vincent Zappia)
BAT	M. Vincent ZAPPIA	1		
AFTF	M. Jérôme DUFFIEUX	1		
CNBF	M. Philippe COY (M. Jean-Paul Valin)	1		
	Total	7	3	3

DS JD

DS MS

DocuSign Envelope ID: 366C5276-E184-4F66-B7E4-101986982AD3

Assistent également à la réunion en tant qu'invités :

- Madame Marie-Noëlle DUVAL, Directeur Général de la Société
- Monsieur Erwan HARSCOET du Cabinet Deloitte, Conseil de la Société
- Maître Stéphan DENOYES du Cabinet DENOYES AVOCAT, qui assure les fonctions de secrétaire
- Mme Meriem ASSAOUI, Commissaire aux Comptes
- Monsieur André LEPRINCE GRANGER, Censeur d'Etat.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Jérôme DUFFIEUX en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

3 pouvoirs ont été reçus et sont annexés au présent procès-verbal.

10 administrateurs sur 10 étant présents ou représentés, le quorum requis statutairement pour délibérer (présence ou représentation de 70% des administrateurs en fonction) étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Le Président rappelle que le Conseil a été réuni à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 15 FEVRIER 2023 2

2. APPROBATION DU CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR (SEITA) 2

3. ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 2

4. COMPTE-RENDU SUR LE PASSAGE EN CIFREP DU 6 AVRIL 3

5. POINT D'AVANCEMENT SUR LES OUTILS DIGITAUX (PORTAIL ET SITE WEB) 4

6. CALENDRIER 5

7. QUESTIONS DIVERSES 5

Pour rappel, les éléments suivants ont été communiqués aux administrateurs :

- Modèle de pouvoir
- Projet de PV du CA du 15 février 2023
- Éléments budgétaires pour approbation

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration 15 février 2023

Aucune remarque n'a été formulée.

Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du changement d'administrateur (SEITA)

Mme Melissa CHELBANI ayant été appelée à d'autres fonctions et ayant démissionné de son poste d'administratrice de la société ALCOME, la société SEITA a désigné conformément aux dispositions statutaires M. Jean-Philippe MAILLARD comme administrateur.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette désignation

3. Arrêté des comptes de l'exercice 2022

Il est rappelé que les comptes ont été présentés au Comité Audit et Comptes qui a précédé le Conseil d'Administration le 11 avril 2023.

DocuSign Envelope ID: 366C5276-E184-4F66-B7E4-101986982AD3

Mme Meriem ASSAOUI, Commissaire aux Comptes, souligne une bonne collaboration tant avec les équipes qu'avec l'expert-comptable et certifie sans réserve les comptes 2022.

Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, présente les comptes. Pour de plus amples informations il sera reporté aux présentations.

M. Marc FRITSCH demande si les résultats sont fiscalisés. Il lui est précisé qu'un rescrit fiscal exonère ALCOME des impôts commerciaux pour ses activités agréés.

M. Le Président DUFFIEUX précise que le Directeur Financier va préparer une politique d'investissement pour des placements sécurisés qui sera présentée lors d'un prochain Conseil.

Aucune autre remarque n'étant formulée, les comptes de l'année 2022 sont arrêtés.

Le Conseil propose l'affectation du résultat à la provision pour charges futures conformément au rescrit.

Les comptes pour l'année 2022 sont arrêtés à l'unanimité.

4. Compte-rendu sur le passage en CIFREP du 6 avril

Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, précise que la demande de complément d'agrément a reçu l'avis favorable de la CIFREP.

Deux remarques essentielles ont été formulées :

- La demande de complément d'Agrément n'est pas conforme sur la question des cendriers de rue. ALCOME présentera d'ici fin décembre 2023 une sélection de cendriers de rue efficients aux COLLECTIVITES LOCALES sous la forme d'un catalogue. Ainsi :
 - soit ALCOME assurera la de distribution opérationnelle de cendriers de rue sur la base du catalogue ;
 - soit ALCOME soutiendra financièrement l'achat des cendriers par les collectivités locales sur la base d'un prix moyen déterminé par ALCOME.

 Le Président indique que l'AMF a demandé à ce que soient pris en compte par exemple les contraintes spécifiques des bâtiments de France.

 Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, précise qu'en juin 2023 les conclusions sur les villes pilotes permettront de définir les dispositifs les plus efficients.

 M. Marc FRITSCH indique que des discussions similaires existent dans d'autres pays (Article 8 4 de la directive SUP). Se pose deux questions :

 - la maintenance et vidage des cendriers sur l'espace public. Au niveau européen, les fabricants souhaitent des modèles proches des éteignoirs sur corbeille de rue afin d'optimiser le vidage des cendriers à charge des collectivités.

 - la détermination des critères d'implantation au regard de la densité de cendriers (m2 ? km2 ? longueurs des rues ? classement des zones touristiques ? zones denses ? etc.).

 Le Président souhaite attirer l'attention de l'État à ne pas ajouter des contraintes aux contraintes. Il est important de maintenir le dialogue d'avoir une vision pragmatique et opérationnelle.

 M. Cyril LALO propose que les équipes internes des actionnaires réalisent le sourcing pour la construction du catalogue.

 M. Jean-Paul VALIN indique que :

 - pour les collectivités locales les cendriers de rue sont principalement assimilés à une problématique de « mobiliers urbains » (et non des problèmes de nettoiement) ;
 - au sein des collectivités la réflexion sur le sujet des cendriers de rue est de plus en plus tournée sur les espaces sans tabac. Sujet à ne pas sous-estimer.

 Le Président estime qu'ALCOME est « sous-staffée » pour traiter des dossiers comme celui-ci.

DocuSign Envelope ID: 366C5276-E184-4F66-B7E4-101986982AD3

M. Marc FRITSCH propose de partager un document que sa société avait réalisé pour l'Espagne.

Marie-Noëlle DUVAL indique qu'une synthèse sur les dispositifs les plus efficients sera présentée le 14 juin lors de la journée de restitution des travaux des villes pilotes et que Pascal Marchal reviendra vers Marc FRITSCH pour étudier l'étude réalisée pour l'Espagne et vers Cyril Lalo pour étudier le besoin d'un sourcing via les fabricants.

- Avertissement sur l'atteinte du taux de couverture à réaliser d'ici fin 2023 de 50% de la population
 - Alerte sur les moyens à mettre en œuvre ;
 - Alerte sur la stratégie de prospection.

ALCOME a pris note de ces observations.

Le Président souligne de M. Pascal MARCHAL a détaillé en CIFREP les actions menées par ALCOME comme par exemple l'embauche de délégués régionaux.

5. Point d'avancement sur les outils digitaux (portail et site web)

5.1. Outil de prospection

Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, indique que sur les 4 Délégués Régionaux, 2 sont déjà en poste, le 3ème commence mi-avril et le quatrième en juin. ALCOME est en avance sur le recrutement des délégués régionaux. Un outil de prospection a été développé en un mois par les équipes internes et le prestaire du portail. Il est opérationnel. Il permet le suivi des opérations de prospection, l'optimisation des contacts et un reporting détaillé sur l'ensemble des missions d'Alcome.

Pour plus de détail, il pourra être référé à la présentation projetée.

M. Vincent ZAPPIA souligne qu'il existe un calendrier budgétaire pour les communes et que les budgets primitifs des villes se font généralement au 15 avril. Cela influera nécessairement sur les adhésions des collectivités locales et qu'il conviendra d'en tenir compte dans l'atteinte des objectifs en terme de contractualisation avec les collectivités.

Pour Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale et M. le Président DUFFIEUX cet outil permettra également d'avoir des éléments précis sur l'implication des équipes sur le terrain.

Il est précisé que le délai moyen de contractualisation des communes est de 3 mois.

M. Marc FRITSCH approuve cette idée. Il est toutefois important de définir dès le départ les critères.

M. Cyril LALO approuve.

Mme Marie-Noëlle DUVAL précise qu'il s'agit d'un outil créé en interne et à la main d'ALCOME.

5.2. Site internet d'ALCOME

Le site Internet a été relooké pour faciliter l'information et le rendre plus attractif.

Les associations sont valorisées, les contacts internes sont mis à disposition et une FAQ est également disponible.

La gouvernance est également présentée.

Un espace Adhérent sera bientôt mis en place.

Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, précise que M. Jean-François REY, Directeur Financier, a également pour mission les relations avec les adhérents et qu'une newsletter sera prochainement adressée aux adhérents.

DocuSign Envelope ID: 366C5276-E184-4F66-B7E4-101986982AD3

6. Calendrier

Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, indique que plusieurs réunions sont en cours d'organisation avec les administrateurs et les remercie de leur mobilisation.

- Comité stratégique le 6 juin2023 ;
- Comité Audit et compte le 27 juin 2023 (présentation barème 2024) ;
- Assemblée Générale le 16 mai 2023 de 14h30 à 16h (suivie d'une réunion avec les « Adhérents »), avec l'ordre du jour qui pourrait être le suivant :
 - Approbation des comptes ;
 - Convention réglementée ;
 - Bilans des actions 2022 ;
 - Mandat du Président ;
 - Perspectives 2023.

7. Questions diverses

Le mandat du Président arrive à échéance sur le plan statutaire lors de la clôture du 3ème exercice suivant sa nomination. Il soumet à la réflexion sa volonté de se représenter.

M. Cyril LALO demande à M. le Censeur d'État s'il existe des réunions « interministérielles » des services un peu institutionnelle ou est-ce toujours au cas par cas ? M. le Censeur d'État précise qu'il n'a pas d'expérience en la matière.

M. Marc FRITSCH demande si ALCOME est informé du rapport d'information que l'État Français doit remettre à la Commission sur le poids des mégots ramassés (après consommation) et soumettre un avis sur la méthodologie utilisée.

Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, et M. le Censeur d'État précisent qu'il leur semble que l'ADEME est en charge de collecter ces éléments. Cette question sera posée.

M. Jérôme DUFFIEUX propose sur l'affichage environnemental d'informer le Gouvernement des remontées. M. Cyril LALO estime que la position d'ALCOME est d'indiquer simplement que la loi française est applicable.

M. Vincent ZAPPIA demande si ALCOME connait la date de publication du nouvel agrément. Il est précisé par M. le Censeur d'État et Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, qui leur a été indiqué qu'aucun nouvel agrément n'est nécessaire car l'agrément octroyé en 2021 est toujours en cours d'application.

M. le Censeur d'État rappelle à ce sujet qu'aucun nouveau rescrit n'est nécessaire.

M. Vincent ZAPPIA interroge sur la campagne « petits déchets » de Gestes Propres et demande si un courrier a été envoyé à la DGPR pour alerter sur le fait que des logos des financeurs comme CITEO voient leurs logos affichés, alors qu'ALCOME est restreinte dans sa communication et son affichage sans pouvoir communiquer sur son nom.

Marie-Noëlle DUVAL, Directrice générale, précise qu'il s'agit d'une campagne menée par une association indépendante d'ALCOME, qu'elle concerne plus globalement les petits déchets abandonnés (chewing gum, mégots et petits emballages) et qu'elle est co-financée par certains partenaires volontaires de Gestes Propres dont Citeo et l'AMF. Mme Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, rappelle qu'ALCOME n'avait pas souhaité financer cette campagne car le message environnemental indiqué sur les mégots n'était pas conforme aux souhaits de l'éco-organisme.

Par ailleurs, Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, précise que depuis le début de l'année 2023, des échanges ont pu avoir lieu avec la DGPR et la DGS sur les campagnes de communication et qu'une liste de consignes a été rédigée par la DGS et la DGPR, mentionnant les critères sanitaires et

DocuSign Envelope ID: 366C5276-E184-4F66-B7E4-101986982AD3

environnementaux. Des discussions et réunions de travail sont en cours avec ALCOME pour aboutir au lancement d'une campagne nationale en 2023.

Marie-Noëlle DUVAL, Directrice Générale, indique qu'à la demande de certains administrateurs un projet de courrier sur la campagne des « petits déchets » de Gestes Propres sera proposé aux administrateurs pour accord avant envoi à la DGPR.

Aucun autre point n'étant soulevé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été transmis à tous les administrateurs puis signé par le Président de séance et un administrateur.

DocuSigned by: Jérôme DUFFIEUX 3217A38AE9124A2...	DocuSigned by: Marine Sauce 2D7D8F196F124F4...
M. Jérôme DUFFIEUX	M. Marine SAUCE
Président	Administratrice